



Direction des services de sécurité et de protection

Montréal, 28 juin 2007

M. Michael Malek Chama:
205 boul. de Gaulle
Lorraine, QC
J6Z 4H1

OBJET : DOSSIER NO. : 095-061-070622-301

Suspect : Michel Strecko

Le 22 juin 2007, vous avez logé une plainte concernant de l'harcèlement criminel survenues au Palais de Justice de Montréal, mettant en cause l'individu ci haut mentionné.

Suite à l'enquête effectuée par notre service, nous en venons à la conclusion qu'il n'y a pas assez de preuve pour procéder dans ce dossier. La preuve ne rencontre pas les critères de l'article 264 (2) du Code criminel. Une décision a été prise par notre service de mettre fin aux procédures et de ne pas porter d'accusation contre M.Strecko.

Vous pouvez, si vous le désirez, voir à porter vous-même des accusations au moyen d'une plainte privée. Je vous recommande de consulter un avocat si vous désirez poursuivre dans cette voie. Il pourra vous expliquer la démarche à suivre.

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, vous pouvez me contacter au Palais de Justice de Montréal au bureau S1.32 ou par téléphone au (514) 393-2838.

Veuillez agréer, Chamas, mes salutations distinguées.

François Beaulieu
Constable / Enquêteur
Ministère de la Sécurité publique du Québec